



COMMUNE D'ANNET-SUR-MARNE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

PIÈCE 6.2/6

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	3
Préambule	4
Situation actuelle de la commune	5
Gestion du service d'alimentation en eau potable sur la commune	5
La ressource en eau	5
Distribution de l'eau potable	7
Situation projetée	8
Une ressource suffisante	8
La localisation du secteur de développement, cohérent avec les réseaux existants	8
Prescriptions techniques pour la défense incendie	9
Le risque d'incendie	9
Le Rapport du SDIS.....	10
ASSAINISSEMENT	12
Situation actuelle	13
Gestion du service d'alimentation en eau potable sur la commune	13
L'assainissement collectif.....	13
L'assainissement autonome ou non collectif.....	15
Situation projetée	16
Une ressource suffisante	16
La localisation du secteur de développement, cohérente avec les réseaux existants	16
GESTION DES EAUX PLUVIALES	17
Ouvrages existants pour maîtriser les déversements d'effluents	18
ORDURES MÉNAGÈRES	19
Situation actuelle	20
La collecte	20
Le traitement	20
Situation projetée	20

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PRÉAMBULE

L'alimentation en eau potable de la commune s'inscrit dans un cadre légal et structuré, avec notamment :

- **Les décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de 1992)**

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » ainsi libellé, l'article 1^{er} de l'ancienne Loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite Loi sur l'eau, établit une série de dispositions qui ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette gestion vise à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides ;
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que des eaux de la mer ;
- le développement et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.
- De manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :
- de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
- de toutes les activités économiques et de loisirs exercés (art.2).

L'article 3 fixe la création d'un ou de plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) qui fixent pour chaque bassin ou groupement de bassin les orientations fondamentales de la gestion de la ressource en eau.

- **Le S.D.A.G.E.**

Dans la vaste entreprise de renouveau du droit de l'eau engagée par la Loi sur l'eau de 1992, le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) constitue l'un des outils majeurs pour la mise en œuvre de la gestion de la ressource en eau.

Le S.D.A.G.E. prend en compte les principaux programmes arrêtés par les collectivités publiques et définit de manière générale et harmonisée les objectifs de quantité et de qualité des eaux ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il délimite le périmètre des sous-bassins correspondants à une unité hydrographique. Son élaboration, à l'initiative du préfet coordonnateur de bassin, est effectuée par le Comité de bassin en y associant des représentants de l'Etat et des conseils régionaux et généraux concernés, ce qui lui confère une légitimité et une autorité publique incontestable.

Instrument de cohésion au niveau du bassin, le S.D.A.G.E. trouve une place importante dans la planification de l'urbanisme.

SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE

GESTION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LA COMMUNE

La Communauté de Communes Plaines et Monts de France, dont fait partie Annet-sur-Marne, dispose de plusieurs syndicats de gestion de l'eau potable et de quelques communes en régie.

En l'occurrence, Annet-sur-Marne est adhérente du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Tremblay-Claye-Souilly qui délègue la gestion et l'alimentation de l'eau potable à Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a été mis en place depuis 2004 pour une durée de 12 ans.

La mission du SIAEP de Tremblay est de distribuer l'eau potable pour les 8 communes adhérente : Villepinte, Tremblay-en-France, Claye-Souilly, Mitry, Compans, Annet-sur-Marne, Fresnes-sur-Marne et Jablines.

LA RESSOURCE EN EAU

CAPTAGE DE L'EAU POTABLE DANS LA MARNE, SUR LA COMMUNE D'ANNET-SUR-MARNE

La production d'eau potable de l'ensemble du SIAEP, et des 8 communes qu'il regroupe, est assurée par l'usine d'Annet-sur-Marne, à partir d'eau pompée dans la Marne. Au total, 31 000 000 m³ d'eau potable sont prélevés chaque année dans la Marne, pour desservir au total environ 500 000 habitants. Le principal abonné est l'aéroport de Roissy qui consomme 5 000 m³/jour.

En 2012, parmi l'ensemble des abonnés, le SIAEP de Tremblay a acheté 15 408 996 m³ d'eau potable les 8 communes membres, dont Annet-sur-Marne, mais également pour la vente à d'autres services d'eau potable tels que l'aéroport, le SIAEP de Lagny-sur-Marne et la vente directe aux communes.

Captage de l'eau potable : usine de pompage et de traitement de l'eau à Annet-sur-Marne



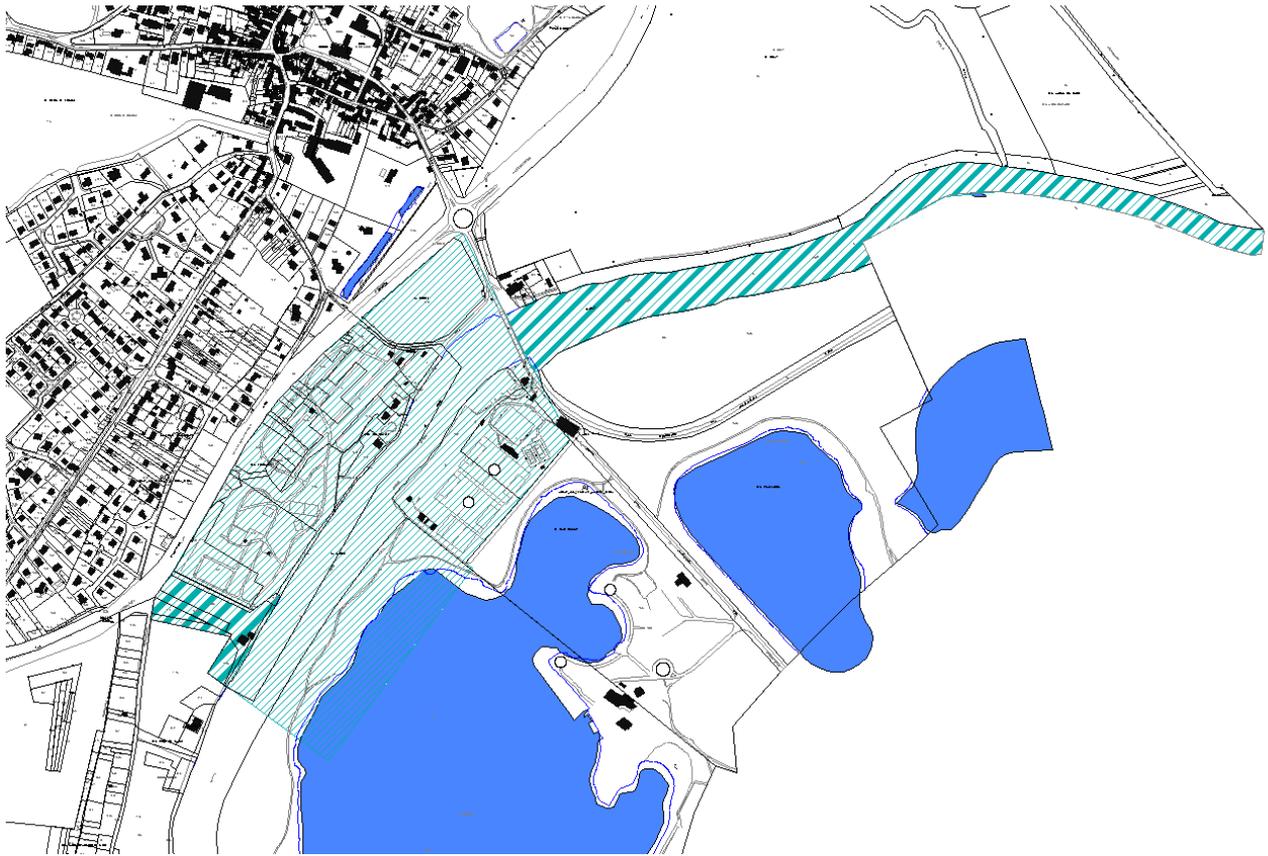
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

L'arrêté préfectoral 09 DAIDD E 056 du 18 septembre 2009 déclare d'utilité publique le périmètre de protection de captage d'Annet sur Marne.

L'aqueduc de la Dhuis traverse la commune au Sud et est géré par Eau de Paris. Il n'est actuellement plus en service, mais trois zones de protection sanitaire restent en vigueur :

- la zone de protection immédiate constituée par l'emprise appartenant à la ville de Paris,
- les zones de protection rapprochée constituées par deux bandes de terrain de 13 mètres de largeur de part et d'autre de l'emprise,
- les zones de protection éloignée constituées par deux bandes de terrain s'étendant des limites extérieures des zones de protection rapprochée jusqu'à une distance de 40 mètres de l'aqueduc.
-

Périmètre de protection immédiat et éloigné du captage d'eau potable



TRAITEMENT ET QUALITÉ DE L'EAU PRÉLEVÉE

L'eau brute est pompée en Marne. Deux dégrilleurs éliminent les matériaux flottants. Elle est ensuite acheminée jusqu'à l'usine de traitement, qui a fait l'objet de travaux d'améliorations en 2012. La qualité de l'eau brute est suivie en continu. A l'arrivée dans l'usine, l'eau brute est soumise à un prétraitement :

- Une injection de charbon actif en poudre afin d'éliminer les pesticides
- Une pré-ozonation permettant un début d'oxydation des matières organiques
- Une coagulation floculation, en vue d'agglomérer les matières en suspension.

L'eau est ensuite décantée et filtrée sur sable et charbon actif. L'injection d'air ozonée et de chlore permet respectivement l'élimination de bactéries et virus, et de l'ammoniaque.

D'après l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2013, l'eau distribuée à Annet-sur-Marne en provenance de l'usine de potabilisation d'eau de la commune est de bonne qualité. D'après les 144 échantillons prélevés l'eau distribuée sur la commune est :

- d'excellente qualité microbiologique (tous les prélèvements sont conformes)
- contient peu de nitrate, 18,8 mg/l en moyenne, conforme à la limite maximum de 31,5 mg/l
- contient peu de pesticides
- claire en calcaire et très peu fluorée

BILAN DE LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau de la Marne est disponible en quantité suffisante et la capacité de traitement de l'usine est satisfaisante pour assurer le développement d'Annet-sur-Marne.

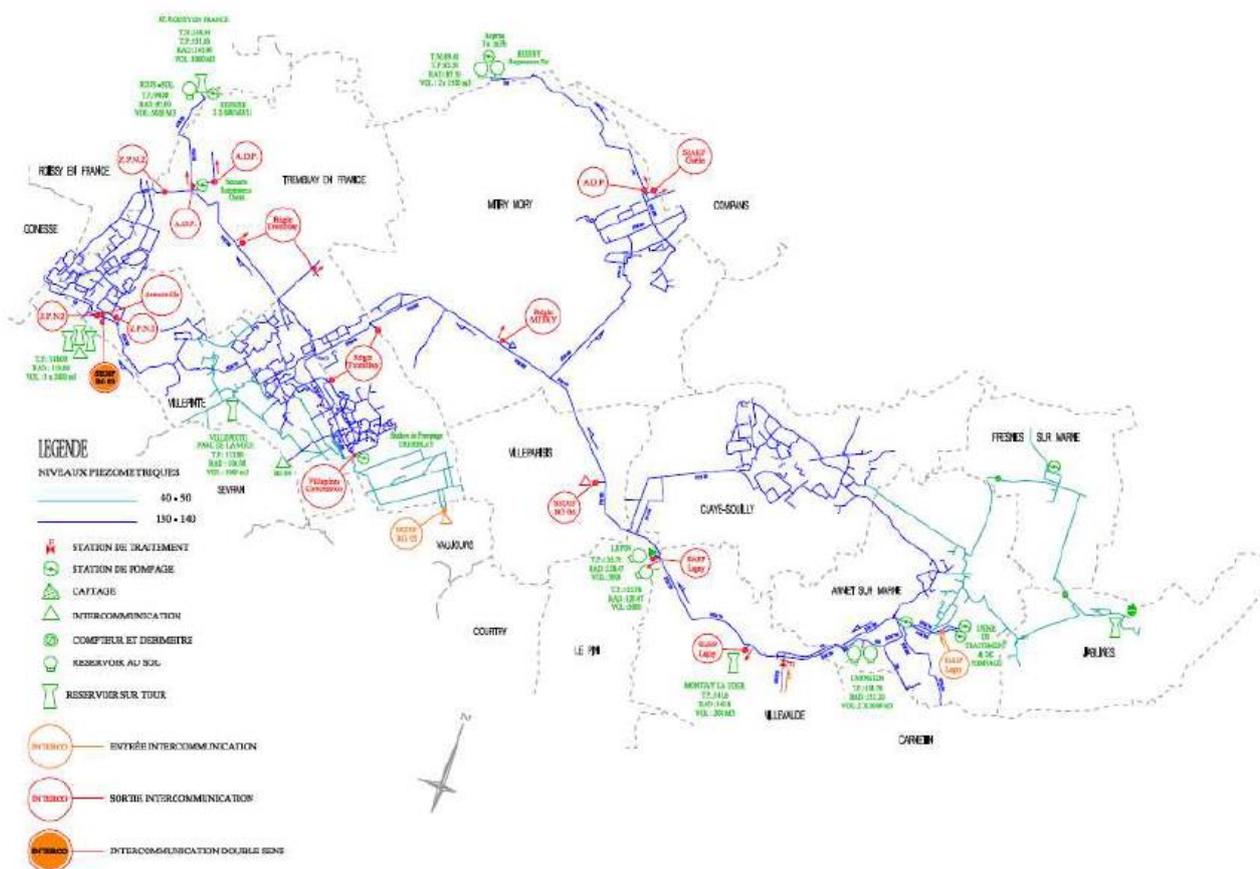
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

RÉSEAUX, BRANCHEMENTS ET RÉSERVOIRS

Le réseau du SIAEP de Tremblay regroupe au total 12 973 branchements en 2012 et dispose d'un réservoir, "Le Pin", à 3 cuves d'une capacité totale de stockage de 12 000 m³. La longueur totale du réseau est de 270 km de canalisations de distribution sur l'ensemble des 8 communes du SIAEP de Trambly.

Des fuites existent, mais de nombreux travaux sont réalisés chaque année pour renouveler les réseaux et les branchements. Le rendement de réseau s'établit en 2012 à une valeur de 92,3 %.

Réseau de distribution de l'eau sur le territoire du SIAEP



Source : Rapport Annuel du Délégué 2012

Réseaux et branchements

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisation et équipements	15	32	35	21	28	33,3%
Nombre de fuites par km de canalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchements	37	87	47	44	37	-15,9%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,7	0,4	0,4	0,3	-25,0%
Nombre de fuites sur compteur	/	/	101	102	122	19,6%
Nombre de fuites réparées hors fuites sur compteur	60	127	82	65	65	0,0%

Source : Rapport Annuel du Délégué 2012

CONSOMMATIONS D'EAU À ANNET SUR MARNE

Les volumes consommés à Annet-sur-Marne représentent moins de 1 % du total de l'eau acheté par le SIAEP de Trambly et environ 4 % de l'eau consommées par les 8 communes du SIAEP.

Volumes d'eau consommés à Annet-sur-Marne

Année	2010	2011	2012
Volume total acheté par le SIAEP de Trambly à l'usine d'Annet sur Marne (en m³)	15 408 996 m ³	14 484 397 m ³	14 710 953 m ³
Volumes consommés au niveau du SIAEP de Trambly	3 181 480 m ³	3 195 498 m ³	3 068 590 m ³
Volumes consommés au niveau de la commune d'Annet-sur-Marne	140 235 m ³	134 393 m ³	127 655 m ³

Source : Rapport Annuel du Délégué 2012

Annet-sur-Marne n'ayant pas d'industries sur son territoire, les volumes consommés localement correspondent à une consommation domestique. En 2012, la commune compte 1 157 clients.

Habitants et consommation d'eau potable sur la commune d'Annet-sur-Marne

Année	2011	2012
Clients municipaux à Annet-sur-Marne	20	21
Clients individuels à Annet-sur-Marne	1 133	1 136
Total des clients d'Annet-sur-Marne	1 153	1 157
Nombre de logements	1212	/
Nombre d'habitants	3229	/
Volume d'eau consommée	134 393 m ³	127 655 m ³
Volume d'eau moyen consommée par client	116 m ³ /client	112 m ³ / client
Volume d'eau moyen consommée par habitants	42 m ³ /hab	/
Volume d'eau / hab / jour	115 litre / hab / j	/

Source : Rapport Annuel du Délégué 2012 et Insee 2011

Au regard des consommations affichées en 2011 rapportés au nombre d'habitants recensés sur la commune, la consommation moyenne des habitants d'Annet-sur-Marne est d'environ 115 litre / habitant et par jour.

SITUATION PROJETÉE

UNE RESSOURCE SUFFISANTE

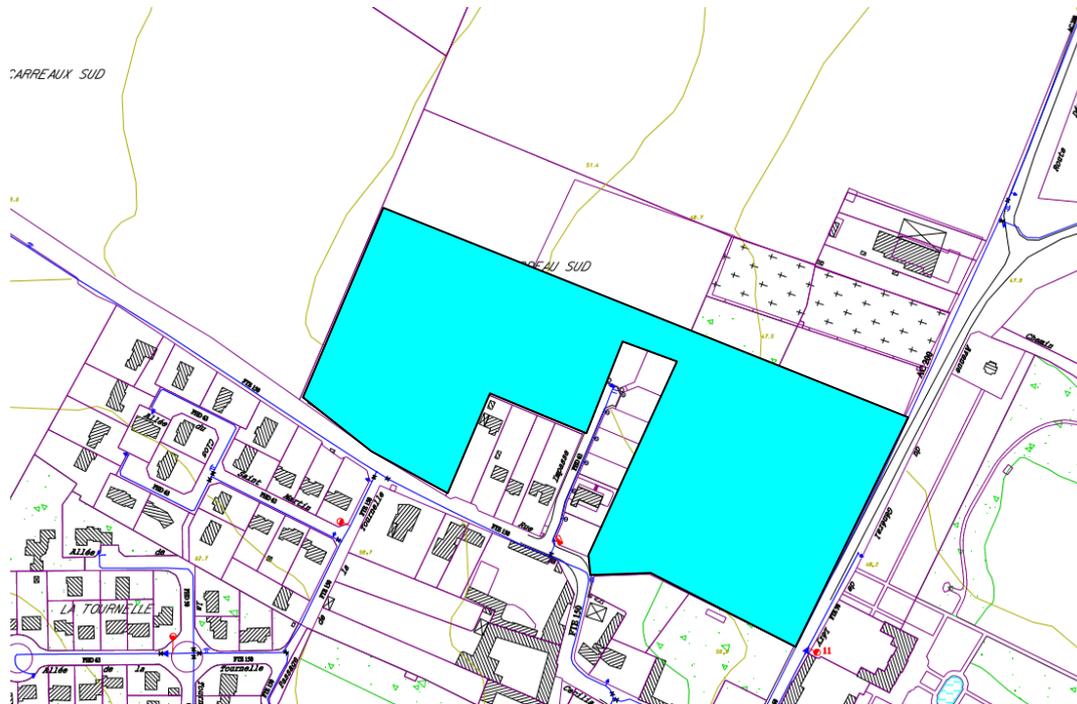
L'objectif du PLU tend à une augmentation de la population actuelle d'Annet-sur-Marne d'environ 392 habitants supplémentaire d'ici 2025.

Au regard des capacités de production actuelle, le réseau d'alimentation est suffisant pour assurer l'alimentation en eau potable des futurs habitants.

LA LOCALISATION DU SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT, COHÉRENT AVEC LES RÉSEAUX EXISTANTS

Les réseaux d'alimentation en eau potable sont de capacité suffisante au droit du secteur de développement AU, au niveau de la RD418 au Sud.

Zone AU et le réseau d'alimentation en eau potable



PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA DÉFENSE INCENDIE

LE RISQUE D'INCENDIE

Pour lutter efficacement contre les incendies, chaque commune doit disposer en permanence de points d'eau nécessaires à l'alimentation des engins de lutte contre les incendies et accessibles à ces derniers. Chaque commune doit déterminer ces besoins en eau à partir d'une analyse des risques et de préconisations pour leur couverture réalisée par le service départemental d'incendie et de secours. Ces besoins en eau diffèrent en fonction des risques.

Ces besoins en eau peuvent être satisfaits à partir :

- des prises d'eau normalisées sur le réseau d'eau potable, à condition :
 - que les réseaux assurent, à la prise d'eau, un débit de 30 m³/h sous 1 bar de pression dynamique minimum,
 - que l'alimentation des prises d'eau sous pression soit assurée en amont pendant la durée fixée.
- De réserves d'eau équipées, accessibles et protégées d'eau moins 30 m³ utilisables :
 - Points d'eau naturels ou artificiels (cours d'eau, mare, étang, retenues, puits, forages).
 - Points de puisage : ils sont constitués d'un puisard relié à un plan d'eau ou cours d'eau par une canalisation de section assurant le débit requis.
 - Réseaux d'irrigation agricole : conditions identiques aux prises d'eau et que les bornes de raccordement soient équipées d'un ½ raccord symétrique de 65 mm ou de 10 mm conforme à la norme en vigueur.
 - Citernes enterrées, bâches à eau, citernes aériennes et autres réserves.
 - Tout autre dispositif reconnu opérationnel et antérieurement répertorié par le SDIS.
 - Tout autre dispositif fixe défini par le règlement départemental de la DECI.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (art. L.2212.1 et L.2212.2 §5), le Maire doit prévenir et faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux sur sa commune. Une défense incendie conforme à la réglementation est un moyen non négligeable de répondre à ce devoir.

Il est rappelé qu'il appartient au maire d'assurer l'entretien, l'accessibilité et la signalisation des points d'eau assurant la défense incendie de sa commune.

Toute nouvelle implantation d'un point d'eau doit faire l'objet d'un avis préalable du SDIS et faire l'objet d'une réception conforme aux dispositions de la norme NFS 62.200 et faire l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de la norme NFS 61.211.

Nonobstant la vérification des points d'eau effectuée par les sapeurs pompiers en conformité au règlement opérationnel, il appartient au maire de la commune de signaler au SDIS toutes modifications ou difficultés même temporaires rencontrées relatives aux points d'eau (indisponibilité ou remise en service).

LE RAPPORT DU SDIS

Le rapport du SDIS de Juillet 2014 rapporte que sur les 51 hydrants et points d'eau, tous ont un débit satisfaisant et 10 présentent une ou plusieurs anomalies :

- **9 nécessitent un simple curage**
- **2 ont une ouverture/fermeture difficile et un nécessite de revoir le couvercle de protection**
- **2 ont un accès difficile**
- **3 une vidange impossible**

La commune répond chaque année à ces anomalies et améliore d'année en année la qualité de la défense incendie par de nouveaux points d'eau et des améliorations sur les points d'eau défectueux (49 points d'eau en 2010 dont 16 présentant des anomalies).

Cl de contrôle	N°	Adresse	Carré SDIS	Date Tournée		Ø canal	Capacité	Débit	Anomalies					LIBELLE ANOMALIE	
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	1	RUE PAUL VALENTIN - Angle Rue de Marne	X30D4	16/04/2014	Bl de 100 mm	200		115							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	2	RUE PAUL VALENTIN -	X30C3	16/04/2014	Bl de 100 mm	200		107							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	3	RUE AUX RELIQUES -	X30C5	16/04/2014	Bl de 100 mm	100		89							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	4	RUE AUX RELIQUES - Angle Rue du Général de Gaulle	X30C5	14/04/2014	Bl de 100 mm	150		96							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	5	172 RUE DU GENERAL DE GAULLE -	Y29C5	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		75	8		16				
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	6	69 RUE DU GENERAL DE GAULLE -	X30E2	22/04/2014	Bl de 100 mm	175		74							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	7	RUE DU GENERAL DE GAULLE - face Chateau de Louche	X30D3	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		105							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	8	ALL DE LA CROIX GAUTHIER -	X30B1	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		80							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	9	33 RUE RIGAUDIN -	X30C2	14/04/2014	Bl de 100 mm	200		86		12	16				
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	10	RUE DE DOUY -	X30A3	14/04/2014	Bl de 100 mm	150		86							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	11	RUE DU GENERAL DE LERY - Chateau d'Etry	X30A4	14/04/2014	Bl de 100 mm	150		97							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	12	RUE DU GENERAL DE GAULLE - Angle Chemin des Plantes	Y30A2	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		74							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	13	152 RUE DU GENERAL DE GAULLE -	Y30B1	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		63							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	14	IMP DE LA CHANEE -	Y30A2	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		70							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	15	RUE RIGAUDIN - salle des fêtes	X30C3	16/04/2014	Bl de 100 mm	200		87			16				
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	16	5 IMP GRAND CHEMIN DE CLAYE -	X29B5	14/04/2014	Bl de 100 mm	150		114			16	21		DANS UNE HAIE	
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	17	RTÉ DEPARTEMENTALE 404 - Sente de la Chanée	Y30C2	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		84							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	18	5 RLE DE LOUCHE -	X30E1	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		58							

Cl de contrôle	N°	Adresse	Carré SDIS	Date Tournée		Ø canal	Capacité	Débit	Anomalies						LIBELLE ANOMALIE
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	19	ALL DU NEFLIER - Angle Impasse du Plan à Sec	X30E2	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		67							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	20	ALL DE LA TOURNELLE - Lotissement des Tournelles N° 8	X30A2	14/04/2014	Bl de 100 mm	150		68							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	21	RUE RIGAUDIN - Angle rue Victor Vasarely	X30C1	16/04/2014	Bl de 100 mm	250		126							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	22	ALL DU CLOS SAINT MARTIN -	X30A2	14/04/2014	Bl de 100 mm	150		65							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	23	18 RUE DE LA MARNE -	X30D4	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		104							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	24	ALL DE LOUCHE - Gymnase	X30D2	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		90		12	16				
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	25	ALL DES CINQ NOYERS -	Y30A1	16/04/2014	Bl de 100 mm	160		63		12					
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	26	ALL VICTOR VASARELY - Face n°9	X30D1	16/04/2014	Bl de 100 mm	250		120							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	27	RUE DU MONTCEL -	X30C2	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		81							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	28	RTE DEPARTEMENTALE 418 - Lieu dit la Violette	Y29E5	16/04/2014	Bl de 100 mm	700		120							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	29	28 RUE PIGERON -	X30E3	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		109							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	30	IMP DES VERGERS -	Y30B2	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		81							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	31	ALL VICTOR VASARELY - Voie communale n° 1 de Villevaudé à Annet	Y29B2	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		115							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	32	RUE DU BAC - Dans Stade Tennis Direction Jablines	Y30B5	16/04/2014	Bl de 100 mm	200		100	6	8	16				
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	33	RUE DU MONTCEL -	X30B3	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		80							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	34	ALL DE LA CROIX SAINT LOUIS - Allée de la Croix Saint-Louis Angle Allée des Noyers	Y30B1	16/04/2014	Bl de 100 mm	160		66							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	35	LD ISLE DE LA DEMOISELLE - Camping (entrée)	Y30A4	16/04/2014	Bl de 100 mm	175		110							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	36	LOT DES SYCOMORES - Allée des Sycomores	Y30A1	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		62							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	37	ALL JEAN FRANCOIS MILLET -	X29D4	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		120							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	38	ALL CLAUDE MONET -	X29D5	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		110							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	39	ALL CAMILLE COROT -	X29D5	16/04/2014	Bl de 100 mm	110		110			16				
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	40	ALL PAUL CEZANNE - angle allée Sisley au fond	X29E5	16/04/2014	Bl de 100 mm			130							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	41	RUE DU GENERAL DE GAULLE - Angle rue Pigeron	X30D3	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		93	6						
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	42	ALL CAMILLE PISSARO - Angle allée de la Tuilerie	X29C5	16/04/2014	Bl de 100 mm	100		120							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	43	RUE DU GENERAL DE LERY - RUE DU GENERAL DE LERY	X30A5	16/04/2014	Bl de 100 mm	150		94			16				
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	44	CHE DU POIRIER DU LOUP - CHEMIN DU POIRIER DU LOUP ANGLE LA TUILERIE	X29C3	16/04/2014	Pl de 100 mm			80			16				
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	45	ALL VICTOR VASARELY - 33 RUE VICTOR VASARELY	X29E4	16/04/2014	Bl de 100 mm	250		125							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	46	RUE CECILIA KELLERMANN - ANGLE ALLEE KELLERMANN	X30A3	14/04/2014	Bl de 100 mm	150		80							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	501	- coté logement	Y29C2	30/04/2014	Pl de 100 mm			127					21	MANQUE NUMERO	
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	502	- sortie refectoire	Y29C3	30/04/2014	Bl de 100 mm	700		131					21	MANQUE NUMERO	
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	503	- CAP gauche	Y29C3	30/04/2014	Bl de 100 mm			137							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	504	- cuve chlore	Y29C2	30/04/2014	Bl de 100 mm			147							
CLAYE SOUILLY (118) - Grpt OUEST	505	- CAP droite	Y29C3	30/04/2014	Bl de 100 mm	700		128				17			

ASSAINISSEMENT

SITUATION ACTUELLE

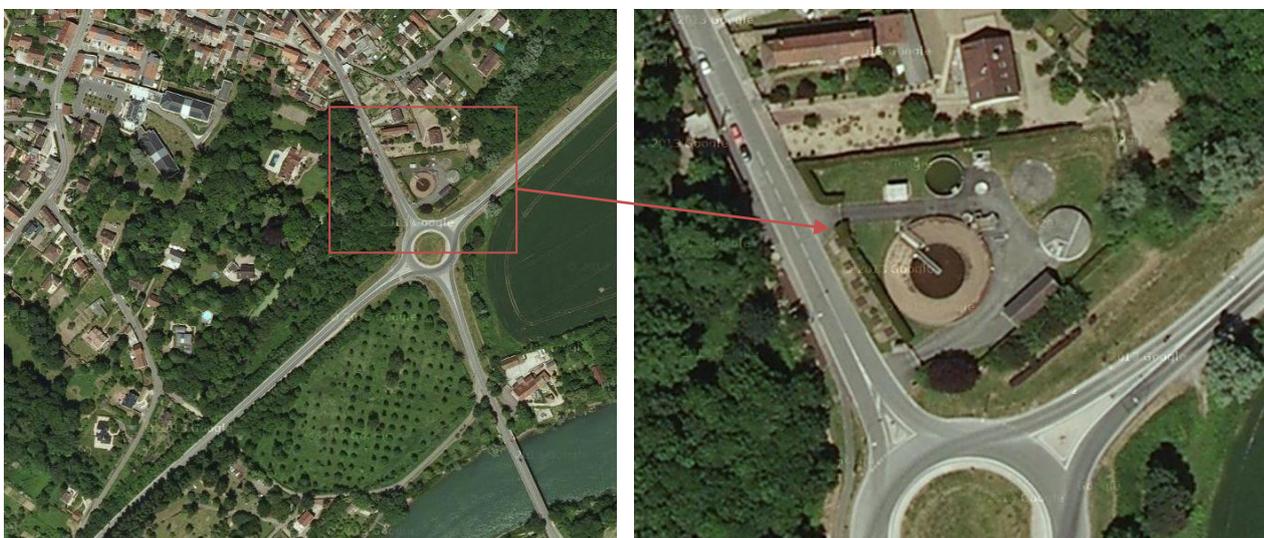
GESTION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LA COMMUNE

Tout comme le service d'alimentation en eau potable, l'assainissement de la commune d'Annet-sur-Marne est géré par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (SIAEPA) de Tremblay-Claye-Souilly qui délègue la gestion et l'alimentation de l'assainissement à Véolia Eau. Le contrat d'affermage a été mis en place depuis 1998 pour une durée de 17 ans.

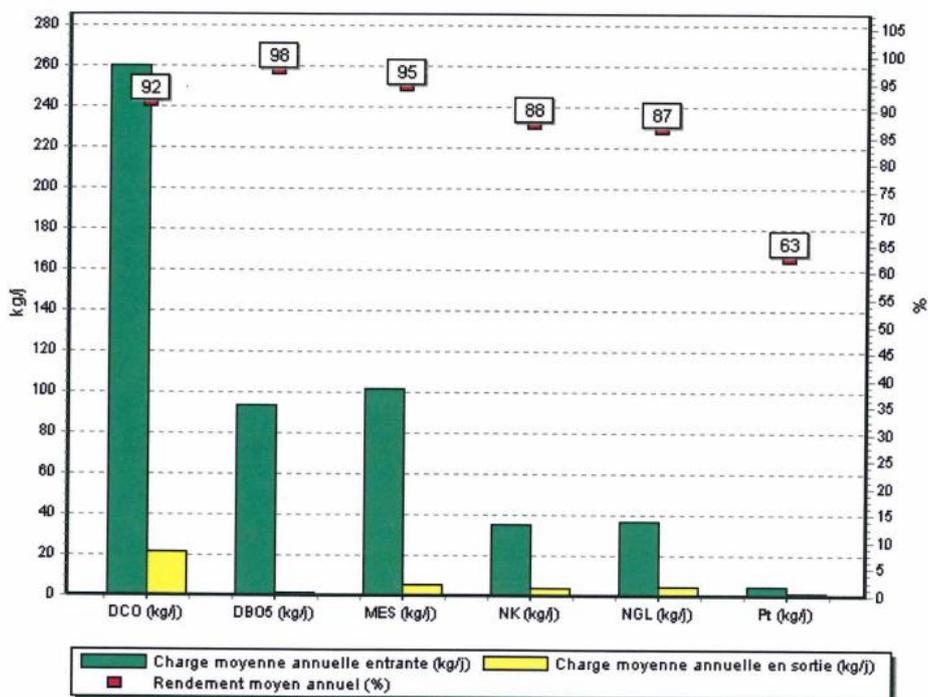
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LA STATION D'ÉPURATION

La Station d'épuration (STEP) d'Annet-sur-Marne a été mise en service en 2006. Située au Sud-est du pôle urbain, rue Paul Valentin, elle a une capacité nominale de traitement de 3000 équivalents habitants.



Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



La station, dont le fonctionnement est jugé bon, fonctionne suivant le principe des boues activées / aération prolongée. Les eaux traitées sont rejetées dans la Marne tandis que les boues traitées sont réutilisées dans la filière agricole. En 2010, le débit maximum atteint mesurée en entrée de station est de 925 m³/j. Les rejets mesurés en sortie de station sont conformes aux normes en vigueur.

Un déversoir d'orage est mis en place pour l'écêtement des sur-débits en entrée de station. La capacité épuratoire de la station est de 180 kg de DBO5 / jour.

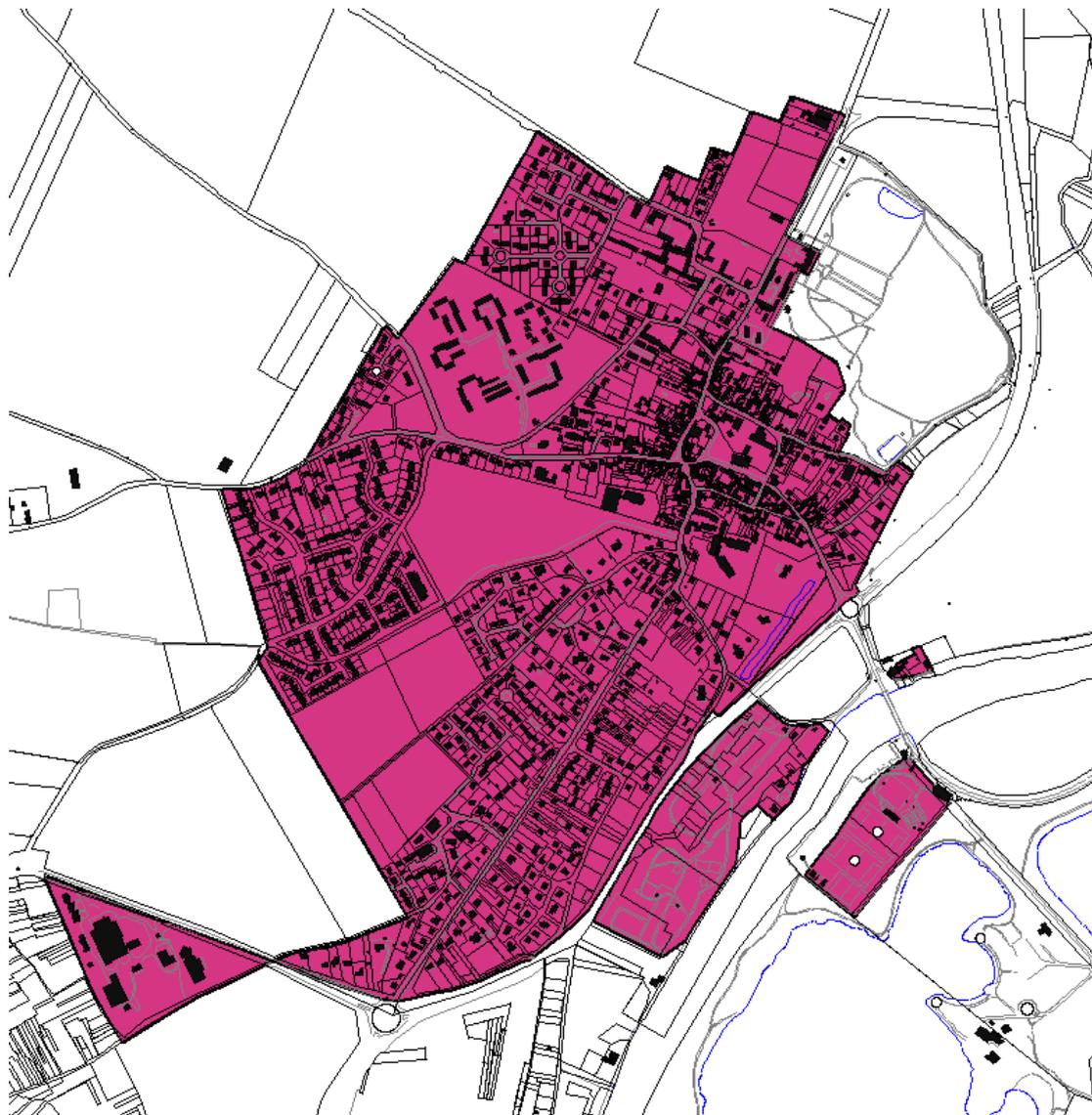
LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement représentent environ 20 km de canalisation constituant le réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

- Le réseau gravitaire séparatif des eaux usées représente 6 917 mètres linéaires
- Le réseau de refoulement séparatif des eaux usées : 854 ml
- Le réseau unitaire (eau usée et pluviale) : 4 575 ml
- Le réseau pluvial séparatif : 7 152 ml

Un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été approuvé par délibération du conseil municipal du 25 janvier 2008.

Extrait du zonage d'assainissement



LE NOMBRE D'HABITANTS D'ANNET-SUR-MARNE RACCORDÉS AU SERVICE

En 2013, l'ensemble des habitants d'Annet-sur-Marne sont raccordés au réseau collectif d'assainissement. Ainsi 3 308 habitants sont raccordés au réseau d'assainissement de la commune, soit 1 136 ménages.

Évolution du nombre d'abonnés

Année	2011	2012	2013
Nombre d'abonnés	1 121	1 126	1 136

Source : Rapport Annuel du Délégué 2013

L'ASSAINISSEMENT AUTONOME OU NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif regroupe quelques bâtiments isolés.

Secteur en assainissement non collectif



SITUATION PROJETÉE

UNE RESSOURCE SUFFISANTE

L'objectif du PLU tend à une augmentation de la population actuelle d'Annet-sur-Marne d'environ 400 habitants supplémentaires d'ici 2025.

Au regard des capacités de production actuelle, le réseau d'alimentation est suffisant pour assurer l'alimentation en eau potable des futurs habitants.

LA LOCALISATION DU SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT, COHÉRENTE AVEC LES RÉSEAUX EXISTANTS



Extrait du plan du réseau d'assainissement croisé avec les zones AU du PLU

GESTION DES EAUX PLUVIALES

OUVRAGES EXISTANTS POUR MAÎTRISER LES DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS

Le réseau présente 3 déversoirs d'orage.

Equipements de réseau	
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	272
Nombre de regards	573
Nombre de déversoirs d'orage	3

ORDURES MÉNAGÈRES

SITUATION ACTUELLE

LA COLLECTE

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de Communes Plaines et Monts de France :

- ✓ collecte sélective une fois par semaine
- ✓ collecte des ordures ménagères en porte à porte deux fois par semaine,
- ✓ collecte des déchets verts une fois par semaine de mars à fin novembre
- ✓ collecte du verre en apport volontaire (10 bornes sont disposées sur la commune).
- ✓ gestion de 11 déchèteries,

LE TRAITEMENT

La déchèterie la plus proche est située à Mitry-Mory et accepte en plus des déchets ménagers standards les déchets ménagers spéciaux (tels que produits inflammables, phytosanitaires, irritants, bricolage...).

Le Centre Intégré de Traitement de Monthyon dispose de **trois unités de valorisation des déchets**. La collecte sélective permet de réintroduire après recyclage de façon directe un déchet dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Ces matériaux sont triés par famille de déchets, puis renvoyés vers les filières de recyclage spécifiques. Ils seront alors transformés en produits de consommation courante et regagneront les points de vente.

La valorisation organique, ou compostage, est appliquée sur les déchets verts issus des déchetteries ou des collectes en porte à porte des habitants du territoire du SMITOM. Ce procédé consiste en une fermentation contrôlée des déchets verts qui aboutit à la composition d'un composé organique : le compost, amendement organique utilisé en agriculture.

SITUATION PROJÉTÉE

Aujourd'hui aucune évolution notable n'est prévue, quelques modifications peuvent survenir en terme de fréquence de collecte ou de services (collecte de déchets verts...).